

2) Ratification d'un marché passé avec la SEGEFOM en 1958 pour adduction d'eau du Brilé.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir ratifier le marché de gré à gré passé avec la SEGEFOM le 27 AOÛT 1958 et approuvé par M. le Préfet le 8 Septembre 1958 pour l'alimentation en eau potable du hameau du Brilé.

Ce marché s'élève à ..... 2.897.581. frs. "

=====

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
H. Beau le 12 Mars 1963  
P. le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général  
Monsieur J. Cluchard

x

x